

# Mutation linguistique consentie ou linguicide organisé ?

## Un point de vue alsacien

Pierre Klein

Si l'Alsace détient encore en valeur relative le plus fort taux de locuteurs en langue régionale dans l'hexagone, ce n'est pas qu'elle soit ni plus vertueuse que d'autres régions ni qu'elle bénéficie aujourd'hui d'un statut particulier. Cette particularité alsacienne provient en grande partie du fait que l'Alsace a été détachée de la République de 1870 à 1918. Ce retour dans le monde germanophone a évidemment boosté la langue allemande en Alsace, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou dialectal.

De plus entre les deux guerres, l'allemand bénéficiait d'une quasi-officialité avec la langue française, tant nombre de documents publics ou administratifs étaient aussi rédigés en langue régionale allemande, tant l'allemand était présent à l'école et dans la vie sociale et culturelle. Nulle autre région de France n'a connu cela dans son histoire récente. Cet état de fait aurait pu servir de base à une évolution allant dans le même sens dans d'autres régions de France. D'une part, il n'en fut rien et d'autre part, il est bien révolu en Alsace même. Et l'Alsace rattrape à grands pas la situation des autres langues régionales de France.

On aimerait ne pas avoir à formuler de graves critiques à l'égard de la République, pays des droits humains, surtout lorsque l'on est Alsacien, mais voilà, on ne peut les éviter, tant les droits linguistiques qui relèvent éminemment des droits humains n'y sont pas pleinement respectés, loin s'en faut !

En France, le lien entre la puissance publique et la langue française, entre le centralisme et le monolinguisme est très ancien. À l'origine du monolinguisme français se trouve la construction de l'État. La France s'est construite comme un empire par intégrations successives de provinces au domaine royal capétien originel. Le liant en a été l'administration qui selon la volonté royale devait, dans un pays pourtant multilingue, être exclusivement de langue française. Chaque intégration était accompagnée d'ordonnances imposant la langue française dans l'administration aux pays nouvellement conquis.

Monarchique d'abord, la centralisation est devenue républicaine et jacobine, la nation étant appelée à s'unir par elle et autour d'elle, c'est-à-dire aussi au monolinguisme français, au point que centralisation administrative, nation et langue française ont été confondues.

C'est le « *Sonderweg* » français. Il en résulte que vouloir réformer le système administratif et promouvoir les langues et cultures régionales apparaît d'emblée aux yeux de beaucoup, comme une volonté de s'en prendre à l'État lui-même. Ce qui est stupide. Ajoutons à cela que tout conquérant développe toujours une méfiance à l'égard du conquis et qu'une certaine "élite" française est éduquée dans l'ignorance, voire le mépris des langues de France autres que le français.

La centralisation connut un apogée durant la Révolution et surtout sous le Premier Empire et a été maintenue par les régimes suivants jusqu'à nos jours. Si certains ont pu la justifier au moment de la Révolution, faut-il pour autant qu'elle reste le modèle à reproduire *ad vita eternam*, alors que ses inconvénients sont amplement reconnus.

Néanmoins, pour nombre de révolutionnaires, la nationalité était entièrement déterminée par la citoyenneté et la langue française ne constituait pas en théorie, un critère de nationalité. En pratique cependant, plus la France s'est prétendue une et indivisible, plus l'hétérogénéité linguistique et culturelle en son sein la gênait. Ainsi le critère linguistique, c'est-à-dire le monolinguisme, a, au travers d'une confusion entre nationalité et citoyenneté, finalement tendu à s'imposer dans la définition de la nationalité.

Nombre de révolutionnaires avaient envisagé un autre développement pour la gouvernance de la France, celui du fédéralisme. La France connaîtra même une révolte fédéraliste, mais elle sera durement réprimée. Les jacobins triomphèrent des girondins et purent installer durablement leur idéologie.

L'idée d'une France réduite à une seule langue, au monolinguisme, s'est imposée au travers de la socialisation à la quasi-totalité des Françaises et des Français, y compris à une bonne partie des locutrices et locuteurs d'autres langues de France que le français. La République avait-elle besoin d'éradiquer les langues et les cultures régionales pour donner toutes ses chances à l'apprentissage de la langue française ? On sait aujourd'hui que non. Un bilinguisme bien conçu est parfaitement possible et il est un plus et non un moins !

L'idéologie jacobine qui a prévalu au monolinguisme d'État reste très prégnante et constitue un courant de pensée dominant. Elle repose pour beaucoup sur l'idée que c'est la langue qui fait la nation et qu'elle en constitue le ciment principal. Notons en passant que les jacobins tenants de l'égalitarisme ont l'égalité sélective. Pour eux toutes les langues ne se valent pas ! Quelle est la part de nationalisme conscient ou inconscient dans cela ? Le jacobin est-il un nationaliste qui s'ignore ?

On ne le sait que de trop, en arrière-plan de notre débat se trouve la confusion opérée par beaucoup entre langue et nation. La langue est-elle véritablement le ciment essentiel de l'union nationale ? Ceux qui en France étaient dans la résistance et ceux qui s'étaient rangés du côté du maréchal parlaient la même langue et pourtant n'étaient unis en rien. Et la nation était alors bien déchirée. Poursuivons. Qu'est-ce qui distingue un Suisse francophone d'un Français francophone. Ce n'est pas la langue. Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français. Ce n'est pas la langue. En tout cas pas que la langue. Ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français, c'est la culture et notamment la culture politique transmise et partagée au travers de la socialisation et de sa stratégie identitaire. Autrement dit, ce que l'on met dans la tête des gens à la faveur d'une sorte de formatage.

On voit plus loin de la plateforme de la cathédrale de Strasbourg que de la tour Eiffel. On voit qu'un autre développement de la démocratie et de la conception de la chose linguistique est possible, sans que pour autant cela ne remette en question le vivre ensemble, bien au contraire.

Extrait de la Constitution helvétique :

*...Le peuple et les cantons suisses... déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité,...*

La Suisse a fait de sa diversité linguistique un des piliers de son unité nationale. Bien plus que d'être « unie dans la diversité », elle est unie par la valorisation de ses différences. En ce sens, elle est un anti-modèle, une anti-France.

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre ce que l'on nous présente de la France, en s'y identifiant. Mais ce qui nous est présenté de la France relève bien moins d'une francitude, ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, ce qui ne signifie pas multiculturalisme ou mosaïque, que d'une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture, c'est-à-dire comme une ethnie pour ne pas dire comme un national-communautarisme qui repose sur l'homogénéité et exclut l'hétérogénéité, linguistique et culturelle en particulier.

Les tenants de ce système qui ne cessent d'accuser les militants de la cause du bilinguisme de communautarisme nous font une belle projection. Ils les accusent des maux dont ils sont eux-mêmes les porteurs. Dans les cours de récréation on appelle cela ; c'est suis qui dit, qui est ! Contrairement aux jacobins, les militants en question additionnent et fusionnent selon la formule  $1+1=2$ . Leur arithmétique ne tient pas du 2 moins 1.

On oppose souvent en France la conception allemande à celle française de la nation. La première serait objective définie par l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture. C'est la nation culturelle, l'ethnie, le « *Volk* ». La seconde serait subjective en ce qu'elle est fondée par le sentiment d'appartenance et la volonté d'être de vivre ensemble. C'est la nation naissant d'un acte subjectif d'autodéfinition. Confère Renan et son plébiscite quotidien. Cependant, nous l'avons vu les régimes successifs vont aussi s'empresse à construire une nation culturelle par exclusion de la propre diversité française.

Le principe de l'union dans la diversité reste largement à installer dans l'habitus français. Ce principe ne peut devenir une réalité qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, qui constituent pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun.

Lorsque l'attachement à la loi fondamentale, elle-même recentrée sur les principes évoqués, et lorsque l'allégeance à l'État de droit seront placés au-dessus de toute autre considération, il deviendra possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » et la « pareilleté ».

Il sera alors envisageable de reconnaître les appartenances culturelles multiples, l'individu dans toutes ses dimensions et partant l'unicité politique et la pluralité culturelle de la nation. Il s'agit donc non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prendront véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.

En parallèle au principe d'union dans la diversité se trouve celui du post-nationalisme. Le post-nationalisme, bien qu'il ne soit pas strictement considéré comme l'antonyme du nationalisme, les deux termes et leurs hypothèses sont néanmoins en opposition, car le post-nationalisme est un processus selon nous à la fois internationaliste et infra-nationaliste, en ce qu'il ouvre la nation à la pluralité. En ce sens, il est un non-nationalisme.

Les Français en excluant leur propre diversité seraient-ils des nationalistes qui s'ignorent ? Nous sommes convaincus qu'une large partie des Françaises et des Français, si leur avis était sollicité, trouveraient normal qu'on ne demande pas aux locutrices ou aux locuteurs d'autres langues de France d'y renoncer. Au nom de quoi d'ailleurs ? Et qu'ils trouveraient tout aussi

normal que ces compatriotes puissent profiter d'une politique linguistique en faveur du bilinguisme français-langue régionale.

Que les jacobins qui détiennent largement les rênes du pouvoir politique et médiatique démontrent qu'ils sont non seulement républicains, mais aussi démocrates et qu'ils osent sortir de leur zone de confort et mettent leur conception en débat. Cela contribuerait, à ne pas en douter, à donner plus de cohérence à la pensée dominante qui est aussi une pensée unique, tant certains sujets qui nous tiennent à cœur sont insuffisamment travaillés en France.

Que le Français soit la langue de tous les Français est chose communément admise, mais pourquoi serait-elle la seule. Au nom de quoi les langues régionales ou minoritaires ne bénéficient-elles pas d'une pleine existence scolaire, sociale et culturelle seule à même d'assurer leur survie ? Serait-ce effectivement au nom d'une perception nationaliste, voire ethnique de la chose linguistique, le nationaliste survalorisant le propre et excluant le « différent » ?

En son temps, Georges Pompidou, président de la République tenait, en Alsace d'ailleurs, des propos à la hache : « *Il n'y a pas de place pour les langues et cultures régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau.* ». Entre-temps, un bémol a été mis à cette perception des choses. Et les langues régionales sont désormais inscrites au patrimoine de la République<sup>1</sup>. Mais dans la réalité les choses n'ont pas véritablement changé, sinon qu'une petite place leur est faite, notamment à l'école. Si un patrimoine a pour vocation d'être valorisé, il peut aussi être négligé.

Par ailleurs, les Français sont amplement laissés dans l'ignorance quant à la réalité de la diversité linguistique française et à la valeur des langues de France, largement perçues comme des patois<sup>2</sup>, parlars grossiers, corrompus, pas faits ni à faire. Accepteraient-ils la disparition de leur langue, évidemment non. Pourquoi acceptent-ils la disparition de celles qui ne sont pas les leurs, mais pourtant de France ? Par faute d'empathie ? Seraient-ils tous des nationalistes ? Sans doute sont-ils surtout ignorants des politiques linguistiques et culturelles conduites dans leur pays, faute d'un débat récurrent au niveau des instances décisionnelles et surtout des médias.

Concernant l'Alsace, nous avons, les mêmes problèmes que les autres régions de France, mais nous avons deux couches supplémentaires, à savoir un anti-germanisme français historique ou coutumier et un anti-germanisme alsacien tourné contre une part de soi-même par réaction posttraumatique consécutive à l'annexion nazie.

Ce phénomène psychosociologique a été accompagné de lourds interdits linguistiques à l'encontre de la langue allemande standard<sup>3</sup> et a facilité leur mise en œuvre. L'objectif de ces interdits était de toute évidence de mettre fin à terme rapproché à une exception alsacienne où la langue française ne bénéficiait pas avant 1940 du monopole linguistique et culturel en cours

---

<sup>1</sup> Si désormais les langues régionales sont inscrites au patrimoine de la République (article 75-1 de la Constitution, il serait urgent d'en faire de même pour les histoires et les cultures régionales ou locales.

<sup>2</sup> Le terme patois n'est généralement pas employé pour ce qui concerne des dialectes d'Alsace riches d'une littérature théâtrale et poétique. Ces derniers ont néanmoins connu et connaissent toujours des connotations dépréciatives tout comme le berrichon ou le poitevin. Le concept de patois est propre à une vision française de la chose linguistique. Le mot ne connaît pas de traduction en allemand ou en anglais par exemple.

<sup>3</sup> Interdits scolaires, l'allemand est interdit d'enseignement dans les écoles maternelles et primaires, interdits ou contingentements médiatiques et culturels.

dans le reste du pays, et aussi à un accès à une autre grande langue et à une autre grande culture que la française, à savoir l'allemande.

Une fois cela accompli, le standard allemand devait apparaître aux yeux des Alsaciens comme une langue étrangère et la culture allemande comme une *terra incognita*. Dans ce schéma les dialectes d'Alsace, une fois découplés de la langue et de la culture desquelles ils participaient étaient condamnés à un appauvrissement d'abord qualitatif puis quantitatif et à une « patoisisation » et l'inutilité<sup>4</sup> et donc à l'inutilisation.

Si l'Alsace a été annexée à l'Allemagne nazie, si cette annexion a occasionné un véritable traumatisme et si le posttraumatisme a consisté à rejeter tout caractère allemand de l'Alsace, le temps de la résilience, c'est-à-dire de celui du « *Werde der du bist* » (deviens qui tu es.) n'est-il pas venu, celui du triomphe sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et du plein déploiement de ses possibilités.

L'Alsace n'a pas été victime de la langue allemande. Elle a été victime du nazisme. Ce n'est pas la même chose. L'Alsace s'est longtemps nourrie à la langue et à la culture allemandes. Elle y a même apporté une contribution majeure.

Si l'Alsace été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrés et fécondés deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne. Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le postnationalisme qui rejette tout ethnisme.

Ainsi définie, l'Alsace ne peut donc être perçue comme une ethnie et les politiques linguistiques et culturelles conduites en Alsace dont la conséquence est que langue et culture régionales d'Alsace sont un champ de ruines, ne peuvent être qualifiées d'ethnocide. Par contre, dans la mesure où langue et culture régionales d'Alsace sont dans la situation évoquée, et bien que ce soit la première fois que personnellement je vais employer ce terme, il y a bien mise en œuvre d'une politique, évidemment dissimulée, non dite, non reconnue, mais appliquée, de linguicide et si ce n'est le cas, cela revient au même. Durant les années 1970 et 1980 l'expression utilisée par nombre de militants pour qualifier cette situation était celle de « génocide culturel ». Cette expression apparaît aujourd'hui comme un abus de langage.

Il se parle quelque 6000 langues à travers le monde. Il en disparaît plusieurs dizaines chaque année. Disparaissent celles qui ne bénéficient pas d'une existence scolaire, sociale et culturelle. Ne pas leur conférer cette existence revient à ne pas vouloir les voir vivre et se développer. C'est en tout cas les condamner à servir à peu, sinon à rien. Une mort programmée.

---

<sup>4</sup> Choses entendues lors d'une réunion du conseil culturel d'Alsace de la part de membres éminents illustrant la reproduction consciente ou inconsciente du modèle imposé :

- comme il n'y a plus de région (Alsace), il n'y a plus de langue régionale,
- l'allemand ne peut être langue régionale, c'est une langue nationale,
- pourquoi aurait-on besoin de l'allemand comme langue écrite, on a donc le français pour cela,
- les tenants du standard font dans le pangermanisme,
- Les recteurs Deyon et de Gaudemar ont été instrumentalisés par les Weckmann, Finck et autres Philipps et Philipp (Marthe), le premier pour définir la LR, le second pour ouvrir des classes paritaires français-allemand
- les classes paritaires français-allemand nuisent aux dialectes...

Une population renonce-t-elle librement à sa langue ? La population alsacienne est en Europe la seule qui dans sa majorité a muté linguistiquement au cours de la deuxième moitié du XXe siècle. Elle a connu le passage d'une langue majoritaire à une autre langue devenue majoritaire. Les politiques qui auraient permis un bilinguisme collectif généralisé à toutes les sphères de la vie sociale et culturelle alsaciennes n'ont été ni pensées et ni voulues.

Certes, la mutation linguistique ne prive pas les Alsaciennes et les Alsaciens de communication. Changer de langue n'empêche pas la communication. Ce que la mutation opère, c'est la perte de l'Hinterland culturel de la langue perdue, la perte de la culture que véhiculait cette langue, la perte d'une certaine vision du monde et d'une double lecture de la vie, des gens et des choses, la perte enfin de la possibilité de faire se rencontrer et se féconder ici deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande, et de remplir le fier devoir historique que des intellectuels alsaciens avaient assigné à l'Alsace, celui d'être un pont entre la France et le monde germanique.

L'individu ne choisit pas sa langue. Elle lui est imposée par la socialisation, anticipée d'abord (les parents vont choisir telle ou telle langue en fonction de la valeur de la langue dans la société dans laquelle ils vivent ou veulent faire vivre l'enfant), puis primaire (la langue de la famille) et secondaire (école, société, médias...). Il pourra donc être socialisé dans une autre langue que celle originelle et ostracisée de ses parents. Ce fut et c'est encore le cas en Alsace.

Pour faire changer de langue à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : diminuer le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, dévaluer sa fonction identitaire et obtenir la légitimation de cette politique. Le changement de langue peut se faire par rupture (d'une génération à l'autre) ou de façon continue (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent. C'est le cas en Alsace.

Je ne suis pas un dinosaure. Encore dans les années 1950 dans le village de mon enfance, mon premier cinéma, mon premier théâtre, mes premières prières, mon premier journal, ma première radio étaient de langue allemande. La langue française chantait dans les salles de classe et servait dans l'administration qui d'ailleurs utilisait beaucoup de documents bilingues.

Dans l'enceinte de l'école, nous étions punis lorsque nous parlions notre langue maternelle l'*Elsasserditsch*. La génération de mes parents, certes utilisait majoritairement l'allemand dialectal d'Alsace dans la communication courante, mais était bilingue. On aurait pu bâtir sur cette situation un bilinguisme collectif permettant à chacun d'utiliser la langue de son choix dans toutes les sphères de la vie sociale et culturelle. Il n'en fut rien !

Bien entendu, les Alsaciens ont souhaité et accepté la forte progression de la langue française que l'Alsace a connue. Mais inversement, ce n'est pas volontairement qu'ils ont consenti à l'abandon de leur langue première. Il a fallu une bonne part de contrainte objective et subjective pour en arriver là.

La contrainte objective a résidé dans la construction de l'inexistence scolaire, sociale et culturelle de la langue régionale et dans une construction de l'oubli. Elle a été notamment exercée par l'intermédiaire de fonctionnaires d'autorité, d'autant plus zélés qu'ils ne mettaient

pas en jeu leur appréciation et responsabilité personnelles, mais agissaient en fonction d'une volonté supérieure qui leur échappait.

L'aspect subjectif de cette contrainte réside dans une certaine manipulation des consciences comme en particulier :

- le mépris jeté sur l'allemand dialectal d'Alsace que l'on a fait apparaître comme une langue inférieure qui ne débouche sur rien et surtout pas sur l'allemand standard ;
- les assimilations : allemand = langue du "Boche" (considéré comme le responsable de tous les maux) et français = langue du patriotisme et de la promotion sociale ;
- l'amalgame : défendre la langue allemande = attitude antinationale = pangermanisme ;
- le non-sens pédagogique : parler le dialecte handicape l'apprentissage du français ;
- le très célèbre « c'est chic de parler le français » que l'on a vu afficher dans Strasbourg ;
- identité régionale = repli sur soi, enfermement ethnique, rejet de l'étranger = extrême droite.

En 1945, l'Alsace, abandonnée en 1940, retrouve la France. L'Alsace est dépassée par les ruptures et les contradictions. La France est exigeante. Elle exerce une double contrainte, l'aimer sans faille et « désaimer » l'Alsace sans rechigner, obéir à l'une et faire violence à l'autre. Quoi qu'elle fasse, l'Alsace ne fait pas bien. Deux messages simultanés et contraires, une double obligation ou « *double-bind* » à l'origine d'une certaine schizophrénie alsacienne.

La contrainte n'est jamais aussi efficace que lorsqu'elle obtient des contraintes qu'ils se l'appliquent à eux-mêmes par intériorisation de disciplines et de censures inculquées et qu'ils finissent par en légitimer le bien-fondé.

Retourné revivre dans ce village en 2010, je n'ai pu que constater une mutation linguistique bien avancée au profit de la seule langue française et les gens de mon âge avec lesquels je parlais jadis dialecte s'adressent maintenant à moi en français et trouve cela normal, enfin presque. Quant aux jeunes, l'absence d'existence scolaire, sociale et culturelle, pleine et entière, aussi bien de l'allemand standard que dialectal a fait son œuvre. Elle n'a pas changé de langue. Elle n'a quasiment été socialisée qu'en langue française.

La langue de ma grand-mère qui était aussi celle de Goethe, de Luther, de Freud et d'Einstein est moribonde à Huttenheim. Oh, elle respire encore, mais faiblement.

Le crime n'est pas parfait. On connaît les auteurs. Ramenons-les à la raison !

Je vous remercie ! PK